

COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2023

Présents : Yannick TRABICHET, Maire, Jean-Marc GIROD, Nicole JOSSE-MINDA, Michaël STEHLIN, Frédéric MEYNET, Jacques LUTEL, Elodie DUBUISSON, DELALE-FUKUO Nathalie, Marie-Noëlle FAVRE

Absents excusés : Florent FAVRE (pouvoir à Jean-Marc GIROD), Laurent NAZAIRE (pouvoir à Yannick TRABICHET), Jean-Marc BOUVIER (pouvoir à Frédéric MEYNET)

Absent : Adrien CHEVALLET

Secrétaire de séance : Michaël STEHLIN

Le compte rendu du 07 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

PRÉSENTATION PAR FRANCK SIMONNET, TECHNICIEN ONF, D'UN PROJET ENVIRONNEMENTAL DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Monsieur Franck Simonnet, technicien de l'Office National des Forêts en charge de la Commune de Vailly, présente au Conseil Municipal le projet « Les P'tites chouettes de la Pointe d'Ireuse », qui a été retenu au niveau national. Le Crédit Agricole s'est manifesté pour financer ce projet à hauteur de 20 000 € sur un total estimé à 26 000 €. Il resterait 6 000 € à financer.

Ce projet touche à la fois la Commune de Vailly (sur environ 300 m²) et la Commune de Bellevaux (sur environ 100 m²). La première étape consisterait en une prospection pour identifier les « arbres habitats » (avec une cavité susceptible de loger une chouette ou une autre espèce) présents sur le terrain.

Les élus sont invités à réfléchir à la contribution éventuelle de la Commune à ce projet.

Monsieur Simonnet fait un rappel par rapport aux lots d'affouages qui ont été attribués dernièrement. Les personnes qui se sont vues attribuer un lot sur la piste des Bœufs ne devront pas exploiter leur lot avant que les lots « bord de route » n'aient été exploités par le professionnel chargé de l'exploitation.

Le glissement de terrain qui a eu lieu mi-décembre sur le chemin communal de Marphoz, au cœur de la forêt domaniale, est également évoqué. Des travaux provisoires ont été réalisés par la commune, après échanges avec Mr Vulliez, technicien RTM, afin de rétablir l'accès à la Ferme des 3 Becs. Un point sera fait en début d'année pour trouver des solutions.

I – CONVENTION AVEC LA CCHC POUR LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Vailly est équipée de Points d'Apport Volontaire (PAV) avec des conteneurs semi-enterrés pour la collecte des ordures

ménagères, des emballages recyclables et du verre recyclable. La Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC), en vertu de sa compétence Déchets, installe (en concertation avec la commune), gère, collecte et nettoie les PAV et les conteneurs semi-enterrés. Madame le Maire donne lecture de la convention avec la CCHC ayant pour objet de définir les conditions d'implantation, d'aménagement, de déplacement, de nettoyage, de maintenance et de déneigement de ces containers. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention présentée et autorise Madame le Maire à la signer.

II – VENTE DE LOTS D'AFFOUAGE BORD DE ROUTE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les lots d'affouage prévus en 2023 dans la parcelle 23 et sa délibération du 04/07/2023 par laquelle il approuvait le marquage de lots supplémentaires d'affouage dans les parcelles 15, 17, 18, 19 et 22, soumises au Régime Forestier, et fixait le montant de la taxe d'affouage à 20 € le mètre cube équivalent sur pied par affouagiste. Elle indique que compte tenu des risques présents pour l'exploitation de certains lots d'affouage, ceux-ci seront exploités par un exploitant forestier et vendus bord de route. Il est donc nécessaire de fixer un tarif pour ces lots vendus bord de route. Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Bois et Forêt, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant de la taxe d'affouage à 60 € le mètre cube équivalent bord de route par affouagiste, donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

III – CONVENTION AVEC CHABLAIS INTER EMPLOI POUR L'ENTRETIEN MENAGER DES LOCAUX DE LA MAIRIE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 21/03/2023 par laquelle il décidait de faire appel à l'association Chablais Inter Emploi pour l'entretien ménager des locaux de la mairie et l'autorisait à signer la convention et le contrat de mise à disposition de personnel avec l'association. Elle indique que la convention et le contrat prennent fin au 31/12/2023, il est donc nécessaire de les renouveler. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de continuer à faire appel à l'association Chablais Inter Emploi pour l'entretien ménager des locaux de la mairie.

IV – CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'Adjoint d'Animation territorial à temps non complet à raison de 3 heures hebdomadaires en période scolaire à compter du 8 janvier 2024. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création, à compter du 8 janvier 2024, d'un poste non permanent à temps non complet d'Adjoint d'Animation Territorial.

V – BUDGET 2023 SERVICE DES EAUX : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 EN SECTION D'EXPLOITATION

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget 2023 du Service des eaux, en section d'exploitation, sont insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Bâtiments publics	61521/011	- 1 100.00		
Dotat. dépréciat. actifs circ.			6817/68	1 100.00
TOTAL		- 1 100.00		1 100.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

VI – QUESTIONS DIVERSES

- **Intempéries** : suite aux intempéries, plusieurs interventions ont eu lieu à Marphoz, à la Grise et aux Aix pour des glissements de terrain, des particuliers ont également été impactés à Pimberty, à la Côte d'en Haut et aux Aix.
- **AFP La Vernaz** : Florent FAVRE et Michaël STEHLIN se portent volontaires pour représenter la Commune, propriétaire de terrains inclus dans le périmètre de l'Association Foncière Pastorale qui se crée à la Vernaz.
- **Bibliothèque** : les agents de la CCHC ont commencé les travaux de réfection des locaux de l'ancienne crèche qui accueillera prochainement la future bibliothèque.
- **Colis des aînés** : ils seront préparés dans la semaine par la Commission des Affaires Sociales et distribués avant Noël.
- **Réunions par secteurs** : des rencontres entre élus et habitants des différents hameaux de la commune auront lieu tout au long du 1^{er} semestre 2024 afin de connaître les attentes de chacun et présenter les projets communaux.
- **Vœux du Maire** : ils auront lieu le samedi 13 janvier 2024 à 11h à la salle des fêtes.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mardi 23 janvier 2024 à 19H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21H30.

Le secrétaire de séance,

Michaël STEHLIN

Le Maire,

Yannick TRABICHET

